



— — — Arrêté municipal —

Date : 07/01/2026	N° 6776
Objet : Intervention d'élagage – Différentes rue de la collectivité	
MARCHITTI PAYSAGE	
57280 Maizières-lès-Metz	

PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L130-5, L411-1, L411-6, R130-2, R130-3, R411-3, R411-8, R411-25, R411-26 et R417-6,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L113-1,

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

VU l'arrêté municipal n° 2442 du 5 novembre 2004 réglementant la circulation et le stationnement en ville,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que, en raison de travaux d'élagage à Maizières-lès-Metz, par la société MARCHITTI PAYSAGES, il est nécessaire de réglementer l'arrêt et le stationnement au droit des travaux considérés.

Arrête

Article premier – Du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 27 mars 2026, la société MARCHITTI PAYSAGE est autorisée à occuper le domaine public et au droit des places de stationnement situées rue Jules Ferry, rue Lafayette, Avenue de Lattre de Tassigny, allée des Maisons Blanches, rue de L'usine, rue Victor Hugo et rue du 4 septembre à Maizières-lès-Metz comme sur le plan joint en annexe afin d'y réaliser les travaux précités, à charge pour elle de se conformer aux dispositions énoncées aux articles suivants.

Article 2 – Au droit des travaux à réaliser, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits et considérés comme gênants et pourront être conduits à leurs frais, en fourrière. Seuls y auront accès les véhicules d'intervention d'urgence, ceux de l'entreprise adjudicataire et des services techniques.



Article 3 – Un revêtement de surface devra être mis en place de manière identique à ce qui existait auparavant. Tout marquage au sol endommagé devra être également reconstitué à l'identique.

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge publique.

Article 4 – Toutes les conditions de sécurité et de signalisation routière de jour comme de nuit dans l'emprise du chantier sont à la charge exclusive de l'entreprise adjudicataire, qui pourra être reconnue responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation temporaire de chantier devra être conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I-8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992. Sa mise en place sera effectuée **7 jours avant le début des travaux**.

Un constat de mise en place de la signalisation nécessaire devra être transmis par mail au service technique et plus particulièrement au technicien responsable de la voirie.

Article 5 – Au terme des travaux, un contrôle de conformité sera effectué par le responsable technique avant la levée du chantier. Il convient à l'entreprise MARCHITTI PAYSAGE de **prévenir le technicien responsable de la voirie de la clôture du chantier**.

Article 6 – Si lesdits travaux devaient se terminer avant la date d'échéance, il sera procédé contradictoirement à un état des lieux, afin de constater la conformité des mesures de remise en état des lieux. Dans ce cas, il revient à l'entreprise d'informer les services techniques de la ville de la date de fin avancée du chantier.

Article 8– Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Maizières-lès-Metz ;
- Police Municipale ;
- SDIS de la Moselle ;
- Centre technique municipal
- MARCHITTI PAYSAGE

Fait et notifié à Maizières-lès-Metz, le 07 janvier 2026.



Par déléation,
Philippe POLLO

Adjoint au Maire.

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : MARCHITTI Prénom : PIERRE
 Dénomination : MARCHITTI PAYSAGE Représenté par : PIERRE MARCHITTI
 Adresse Numéro : 20 Extension : _____ Nom de la voie : Ave de Gyges
 Code postal 57300 Localité : HAGUONDANCE Pays : FRANCE
 Téléphone 03 87 73 31 13 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : gygygy @ MARCHITTI PAYSAGE . fr

Marchitti Paysage
 Création & Entretien d'espaces verts
 20, rue des cygnes - 57300 Hagondance
 Tel : 03 87 73 31 13
 N° Siret : 494 205 842 nr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

DANS PLUSIEURS RUE DE LA VILLE
 Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal 57280 Localité : MAÏLIENF. LES-METZ
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
 Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres élargissement + place de parking

Date prévue de début d'application 05 01 2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 60

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

AK5

AK5

B3

K5 double face
ou K5a

B31



FIN DE CHANTIER K2

CHANTIER



B31

K2

K8



B14

AK3 + B3



AK5

Nadia MONTEIRO

De: Gregory [MARCHITTI PAYSAGE] <gregory@marchittipaysage.fr>
Envoyé: mercredi 7 janvier 2026 10:02
À: Service Technique
Cc: Kristophe BARZYCKI; MENEGHETTI Sabine
Objet: RE: demande 2026 travaux élagages Maizières les Metz

Catégories: NADIA; ARRÊTÉ

Bonjour

Merci pour votre retour cependant, nous devons intervenir ponctuellement sur plusieurs zones.
Comment indiquer cela sur le document ?

- Parking jules ferry 11 platanes
- Rue Lafayette 9 platanes
- Avenue Tassigny 3 platanes
- Allées maison blanche 8 platanes
- Rue de l'usine 5 platanes
- Place mairie 11 tilleuls
- Place et rue caisse d'épargne 22 tilleuls

C'est pour cela que je n'ai mis que « la ville » dans localisation comme évoqué avec les services des espaces vert

En attente de votre réponse

Bien à vous

Mr Delfino Greg

technico-commercial

Tel. : 06 33 58 19 735

marchittipaysage.greg@gmail.com



De : Service Technique <service-technique@maizieres-les-metz.fr>

Envoyé : mardi 6 janvier 2026 16:21

À : Gregory [MARCHITTI PAYSAGE] <gregory@marchittipaysage.fr>

Cc : Kristophe BARZYCKI <kbarzycki@maizieres-les-metz.fr>; MENEGHETTI Sabine <smeneghetti@maizieres-les-metz.fr>

Objet : RE: demande 2026 travaux élagages Maizières les Metz

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande.

Afin que celle-ci puisse être validé serait-il possible de mentionner la localisation exacte sur le cerfa. Tout demande doit être formulé 15 jours avant la date d'intervention.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignements complémentaires.

Bien cordialement

Nadia MONTEIRO

Secrétaire

Services techniques

BP30240

Ville de Maizières-lès-Metz

Tél : 03-87-80-11-64

www.ville-maizieres-les-metz.fr

De : Gregory [MARCHITTI PAYSAGE] <gregory@marchittipaysage.fr>

Envoyé : lundi 5 janvier 2026 14:31

À : Service Technique <service-technique@maizieres-les-metz.fr>

Cc : Kristophe BARZYCKI <kbarzycki@maizieres-les-metz.fr>; MENEGHETTI Sabine <smeneghetti@maizieres-les-metz.fr>; Patrice BAUS <pbaus@maizieres-les-metz.fr>

Objet : demande 2026 travaux élagages Maizières les Metz

Bonjour

Suite à votre demande voilà les documents concernant les travaux d'élagage à réaliser sur les voies publiques de la ville de MAIZIERES-LES-METZ

En attente de votre validation

Bien à vous

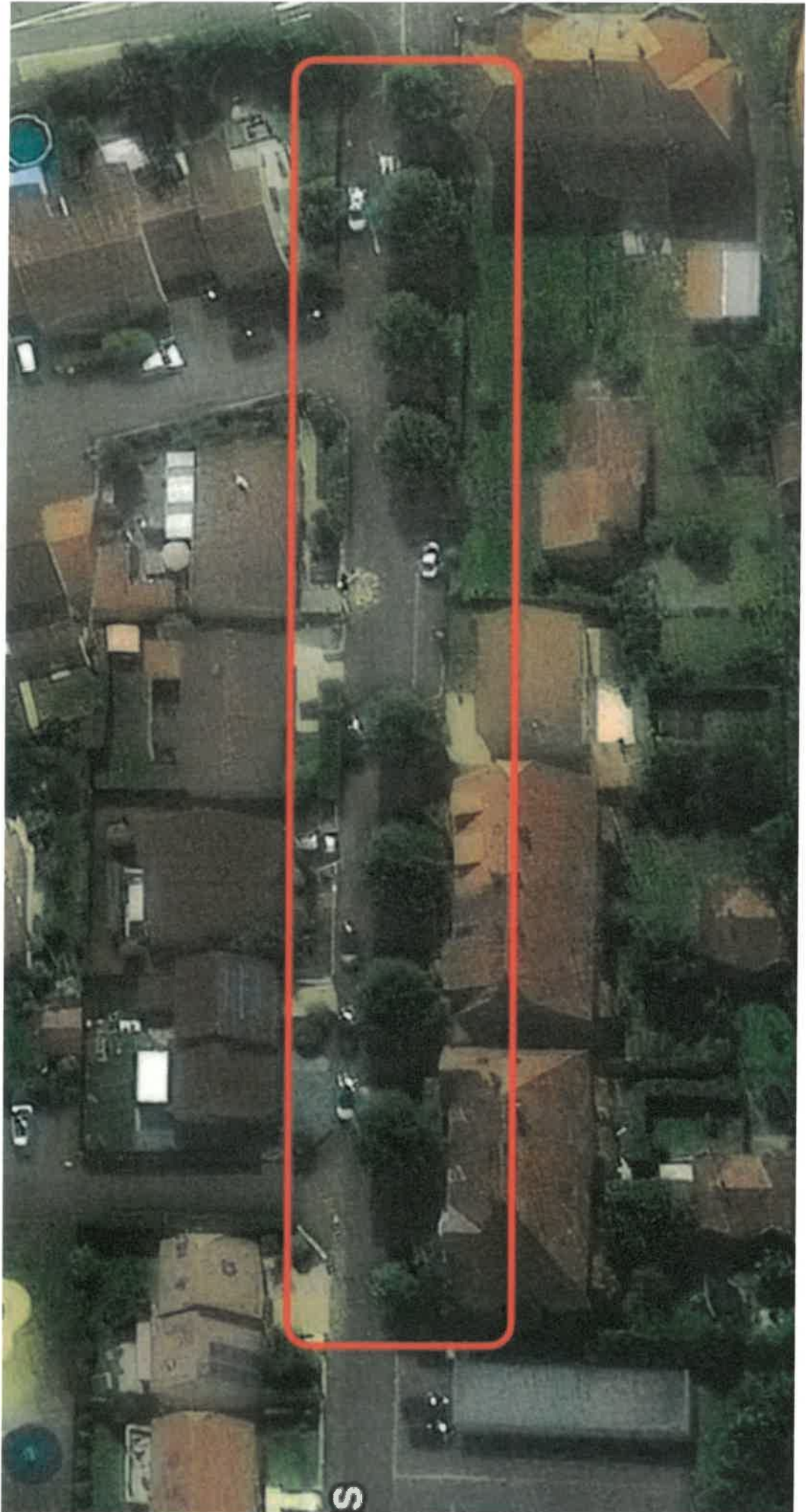
Mr Delfino Greg

technico-commercial

Tel. : 06 33 58 19 735

marchittipaysage.greg@gmail.com





RUE LAFAYETTE



3D

Caisse d'Epargne



Restaurant
Anatolia



Le Chiqui

IEUX CHÂTEAU

Orne Métaux SA



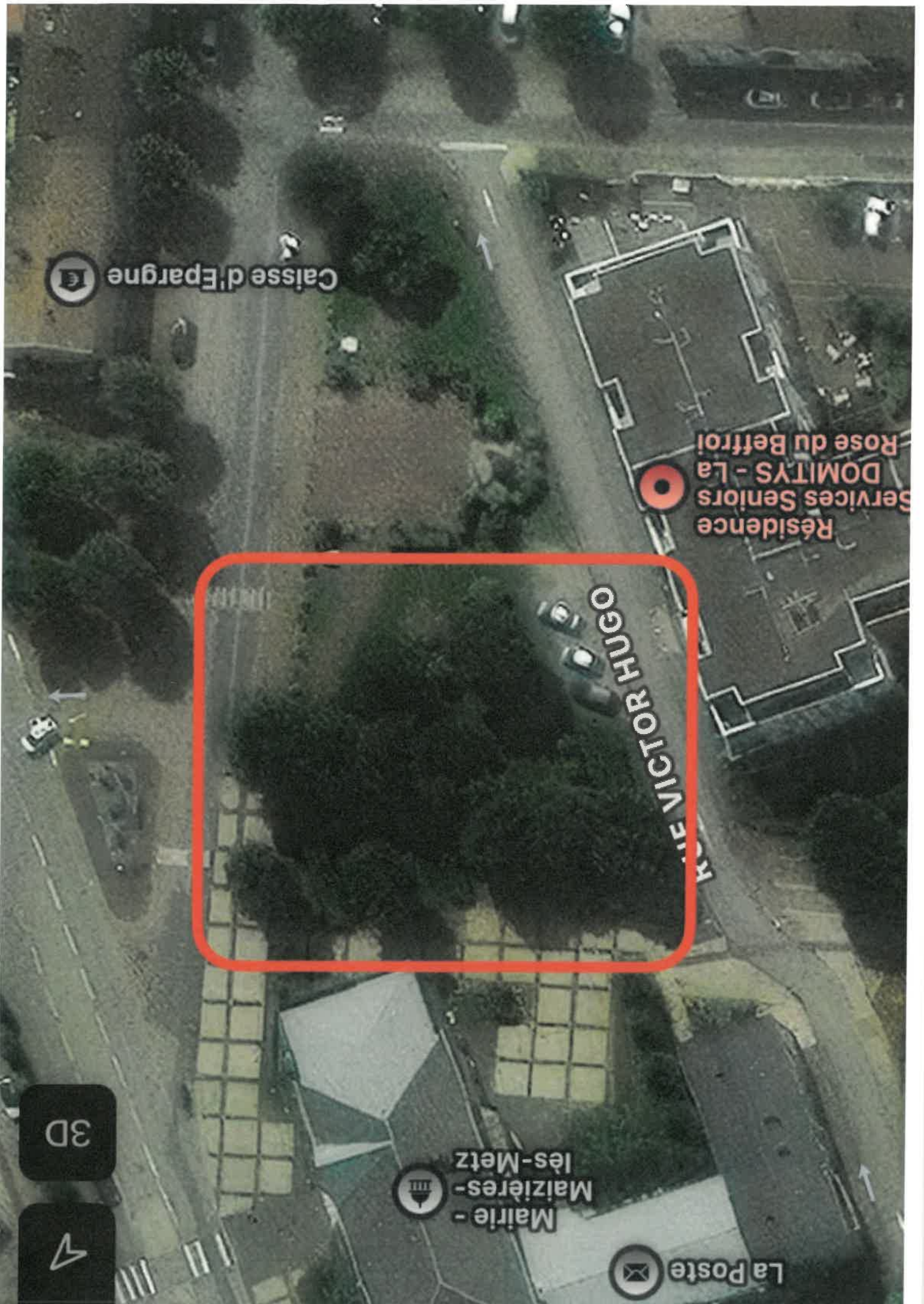




— | RÉPUBLIQUE | DÉPARTEMENT
FRANÇAISE | DE LA MOSELLE | —



VILLE DE MAIZIÈRES-LÈS-METZ - B.P. 30240
57282 MAIZIÈRES-LÈS-METZ CEDEX
Tél. 03 87 80 44 31 - Fax. 03 87 51 77 16



Caisse d'Épargne

Résidence Services Seniors - La DOMITYS - La Rose du Bettroi

RUE VICTOR HUGO

Mairie - Maizières-lès-Metz

La Poste

3D

3D

RUE DES PRÉS



RUE DU GÉNÉRAL

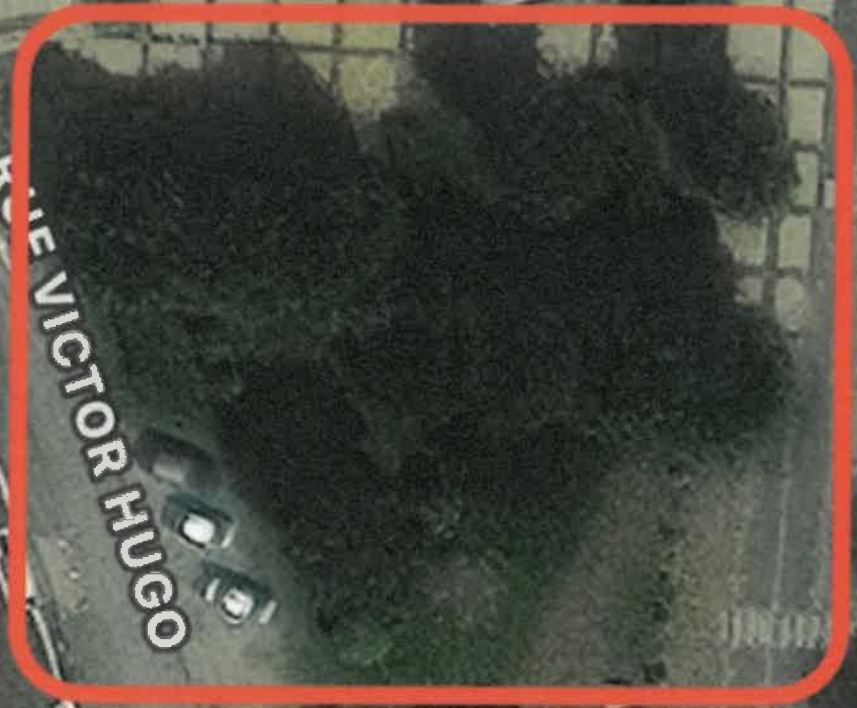
La Poste



Mairie -
Maizières-
lès-Metz



3D



RUE VICTOR HUGO

Résidence
Services Seniors
DOMITYS - La
Rose du Beffroi



Caisse d'Epargne



